

NATURE DES GARANTIES	y compris les prestations de la Sécurité Sociale			
	à l'exception des garanties exprimées en % du PMSS et montant fixe en euros			
	ACTIF 1	ACTIF 2	ACTIF 3	ACTIF 4
<b>SOINS COURANTS</b>				
Consultations, visites généralistes par un praticien signataire du CAS	100%	150%	200%	250%
Consultations, visites généralistes par un praticien non signataire du CAS	100%	130%	180%	225%
Consultations, visites spécialistes par un praticien signataire du CAS	150%	200%	250%	300%
Consultations, visites spécialistes par un praticien non signataire du CAS	130%	180%	225%	225%
Actes techniques médicaux (ATM-ADC-ADA) par un praticien signataire du CAS	150%	200%	250%	300%
Actes techniques médicaux (ATM-ADC-ADA) par un praticien non signataire du CAS	130%	180%	225%	225%
Participation forfaitaire sur les actes techniques lourds	oui	oui	oui	oui
Imagerie médicale (ADI-ADE) par un praticien signataire du CAS	150%	200%	250%	300%
Imagerie médicale (ADI-ADE) par un praticien non signataire du CAS	130%	180%	225%	225%
Auxiliaires médicaux	100%	125%	150%	175%
Pharmacie	100%	100%	100%	100%
Pharmacie non prise en charge par l'AMO	30€ / an	50€ / an	70€ / an	90€ / an
Automédication	15€ / an	15€ / an	25€ / an	25€ / an
Biologie médicale	150%	200%	250%	300%
Densitométrie osseuse	60€ / an	60€ / an	65€ / an	65€ / an
Ostéopathie/chiropractie/acupuncture/homéopathie/étiopathie	25€ / séance - maximum 3 séances / an	30€ / séance - maximum 3 séances / an	40€ / séance - maximum 3 séances / an	50€ / séance - maximum 3 séances / an
<b>APPAREILLAGE</b>				
Prothèses auditives prises en charge par l'AMO	100%	150%	200%	250%
+ forfait	300 €	400€/an	500€/an	600€/an
Appareillage et accessoires pris en charge par l'AMO	150%	200%	300%	350%
Semelles orthopédiques prises en charge par l'AMO	30 €	40€/An	50€/An	60€/An

<b>OPTIQUE <sup>(1)</sup></b>				
Monture	100% + 80€	100% + 120€	100% + 150€	100% + 150€
Verres simples*	100% + 180€	100% + 200€	100% + 220€	100% + 300€
Verres complexes**	100% + 250€	100% + 300€	100% + 350€	100% + 450€
Majoration équipement basse vision (verres très complexes ***)	50 €	100 €	150 €	200 €
Bonus optique si aucune paire de lunette n'a été remboursée l'année précédente****	50 €	75 €	100 €	125 €
Forfait lentilles acceptées ou refusées par l'AMO	100% + 80€ / an	100% + 100€ / an	100% + 120€ / an	100% + 140€ / an
Chirurgie réfractive (par œil)	300€ / an	400€ / an	500€ / an	600€ / an
<b>DENTAIRE</b>				
<b>Remboursables par l'AMO:</b>				
Soins dentaires (SDE-END-AXI)	100%	100%	200%	300%
Inlay et onlay (INO)	100%	200%	300%	300%
Prothèses dentaires (PAR-PAM-PFC-PFM-IMP-RPN-PDT-ICO)	150%	200%	300%	400%
Orthodontie (TO-ORT)	150%	200%	150%	400%
<b>Non remboursables par l'AMO:</b>				
Prothèses dentaires (PFC-RPN)	161,25€ / Prothèse	215€ / Prothèse	322,5€ / Prothèse	430€ / Prothèse
Parodontologie (TDS)	100€/an	200€/an	300€/an	400€/An
Implant (IMP) (maximum 3 implants par an)	150€ / Implant	200€ / Implant	350€ / Implant	600€ / Implant
Orthodontie (TO-ORT)	150%	200%	300%	400%
<b>HOSPITALISATION</b>				
<b>Frais de séjour</b>				
Secteur conventionné	100% FR - AMO	100% FR - AMO	100% FR - AMO	100% FR - AMO
Secteur non conventionné	90% FR - AMO	90% FR - AMO	90% FR - AMO	90% FR - AMO
Participation forfaitaire sur les actes techniques lourds	oui	oui	oui	oui
Honoraires par un praticien signataire du CAS	200%	300%	400%	400%
Honoraires par un praticien non signataire du CAS	180%	225%	225%	225%
Frais pré et post opératoire par un praticien signataire du CAS	200%	300%	400%	400%
Frais pré et post opératoire par un praticien non signataire du CAS	180%	225%	225%	225%
Hospitalisation à domicile par un praticien signataire du CAS	200%	300%	400%	400%
Hospitalisation à domicile par un praticien non signataire du CAS	180%	225%	225%	225%

BonAssur

Forfait journalier	100% Frais réels	100% Frais réels	100% Frais réels	100% Frais réels
Chambre particulière (médicale, chirurgicale)	60€ / Jour	70€ / Jour	80€ / Jour	100€ / Jour
Frais d'accompagnant	20€ / Jour	30€ / Jour	40€ / Jour	40€ / Jour
Transport accepté par l'AMO	150%	200%	300%	300%
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>				
Assistance	oui	oui	oui	oui
Cure thermale acceptée par l'AMO	100%	100%	100%	100%
+ forfait	200 €	200 €	300 €	600 €
Vaccin anti grippe	100% FR - AMO			
Vaccins non pris en charge par l'AMO	150€ / an	150€ / an	150€ / an	150€ / an

## DETAIL OPTIQUE

- (1) Prise en charge de l'équipement optique (monture + verres) limitée à un renouvellement tous les 2 ans sauf pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue : renouvellement annuel.
- \* Equipement verres simples: Verres unifocaux dont la sphère entre -6.00/+6.00 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4.00.
- \*\* Equipement verres complexes : tout autre verre"
- \*\*\* Equipement verres très complexes : verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de – 8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de – 4,00 à + 4,00 dioptries.
- \*\*\*\* Les bonus sont applicables dans le respect des plafonds imposés par le décret.

## ABREVIATIONS

ADC : actes de chirurgie - ADA : actes d'anesthésie - ADI : actes d'imagerie - ADE: actes d'échographie - ATM : actes techniques médicaux - AXI : prophylaxie bucco-dentaire - END : actes d'endodontie - ICO : inlay-core - INO : actes inlay-onlay - IMP : implantologie - ORT : orthodontie médecin - PAR : prothèses amovibles définitives résine - PAM : prothèses amovibles définitives métalliques - PDT : prothèses dentaires provisoires - PFC : prothèses fixes céramiques - PFM : prothèses fixes métalliques - RPN : réparations sur prothèse -SDE : soins dentaires - TDS : parodontologie (actes sur tissus de soutien de la dent) - TO : orthodontie.

Les garanties répondent aux dispositions en vigueur dans le cadre du contrat responsable.

## INFORMATIONS

Prestations complémentaires en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'AMO. Celui-ci désigne le régime de l'assuré social vis-à-vis de l'assurance maladie. Les taux mentionnés au titre de l'AMO sont ceux qui s'appliquent aux assurés du régime général, hors application de taux particuliers (remboursement à 100%, régime particulier, régime Alsace-Moselle, etc... dans ce cas, le remboursement total reste identique aux autres remboursements, sauf mention contraire.)

### BonAssur